



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nat. Karakash
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)
☎ 032 886 43 99 jusqu'à 17h30 et dès 18h30

Aux représentants des médias

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a souhaité réagir à l'annonce, ce jour, de la fermeture du magasin Manor de Fleurier, qui interviendra cet automne.

Si le Conseil communal comprend les explications données par le groupe Nordmann, propriétaire du magasin, il constate avec regret qu'un commerce tel que celui de Fleurier, desservant un bassin de 10'000 à 15'000 habitants, ne suscite aujourd'hui plus d'intérêt de la part de la chaîne commerciale.

La décision annoncée aujourd'hui est un coup dur pour les employés et leurs familles, mais également pour le Val-de-Travers dans son ensemble, dans la mesure où ce magasin était le seul à offrir localement certaines gammes de produits non alimentaires. De plus, son positionnement central sur l'Avenue de la Gare de Fleurier contribuait de manière évidente au dynamisme reconnu de la principale zone commerciale de la région.

Le Conseil communal souhaite que Manor assume sa responsabilité sociale envers les employés. A ce titre, les contacts entretenus avec le groupe Nordmann sont plutôt rassurants, dans la mesure où ils démontrent la prise en considération de cet élément.

Le Conseil communal souhaite également que le groupe Nordmann contribue, au travers de son réseau de contacts et en tant que propriétaire des lieux, à la recherche d'une solution permettant de continuer à satisfaire localement les besoins de la population. Dans cette perspective, le Conseil communal adresse ce jour une demande formelle au groupe Nordmann, afin que ce dernier collabore activement avec la commune à la recherche d'un repreneur porteur pour l'avenir du magasin.

Les enjeux principaux sont la richesse de l'offre commerciale régionale et le dynamisme de l'Avenue de la Gare de Fleurier. Dans cette optique, le Conseil communal privilégiera une reprise par un commerce orienté grand public, offrant des produits de consommation courante, idéalement de nature non alimentaire. La commune est prête à s'engager en faveur de tout projet susceptible de répondre de manière satisfaisante à ces enjeux et elle mène également de sa propre initiative des contacts auprès de partenaires potentiels.

Val-de-Travers, le 28 juin 2011

LE CONSEIL COMMUNAL